



Détails et règlements de la promotion Accord D Desjardins

La promotion est valide du 1er octobre au 30 novembre 2018.

Pour être éligible à la promotion, le client doit avoir signé son contrat et complété la demande Accord D avant l'échéance de la promotion.

Cette promotion ne s'applique pas aux pièces, thermos et frais de service après-vente.

Cette promotion ne peut être combiné à aucune autre. Elle ne s'applique que sur les produits à prix régulier.

Financement à paiement reporté : Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Payez plus tard » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat à paiement reporté qui est sans intérêts pendant la période déterminée lors de l'achat. Si cet achat est non payé en entier à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 21,9 % s'y applique et celui-ci est converti au mode de remboursement d'un achat par versements égaux et consécutifs exigible en 12 mensualités égales si le solde converti est inférieur à 1 000 \$, en 24 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 1 000 \$ et inférieur à 3 000 \$, et en 36 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 3 000 \$. Le taux d'intérêt annuel de la carte est d'au plus 19,9 %. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon la carte utilisée) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du 24/09/2018.

Financement à versements égaux avec intérêt : Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiements mensuels égaux » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat, et ne dépassant 19,9 %, s'applique à un tel achat. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9 % s'applique à la mensualité égale impayée. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit additionnels, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon le carte choisie) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte de crédit. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du 24/09/2018.